

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN DE REPRISE DU DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) et hors PQDCS

4 juin 2020

Les étapes du plan de reprise du dépistage sont évaluées par le comité de surveillance régional et doivent être soumises pour approbation au MSSS			
	Étape 1 Redémarrage du dépistage du cancer du sein	Étape 2 Poursuite graduelle des activités de dépistage du cancer du sein	Étape 3 Reprise complète des activités de dépistage
Description	Mise en place des conditions essentielles à la reprise du dépistage : organisation régionale et reprise des dépistages reportés au début de la pandémie.	Reprise graduelle de l'envoi des lettres de recrutement : les différentes catégories de participantes seront invitées selon la capacité de la région à donner accès aux examens de dépistage.	Toutes les activités régulières du PQDCS sont en œuvre : envoi de lettre sans restriction, avec rattrapage du retard.
Caractéristiques	En phase de déconfinement dans la région.		
	Plan de reprise soumis par l'établissement responsable.		
	Comité de surveillance de la reprise des dépistages en place.		
	Trajectoire intrarégionale du dépistage et investigation du cancer du sein établie en respectant corridor chaud\froid\tiède.	Trajectoire dépistage et investigation du cancer du sein selon corridor de service régulier	
	Mécanisme d'assurance qualité du PQDCS adapté à la réalité de la pandémie.		Les normes usuelles sont en vigueur pour l'assurance-qualité.
Prérequis pour initier l'étape	<p>Afin de pouvoir reprendre le dépistage en cancer du sein, la région doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> atteint le niveau 1 des délais en imagerie mammaire selon le tableau Imagerie mammaire en période de pandémie COVID-19; la disponibilité des plateaux d'investigation à la suite des mammographies anormales; la disponibilité des plateaux de traitement du cancer du sein (chirurgie, chimiothérapie, radio-oncologie); la disponibilité des équipements de protection; > 70 % du taux de disponibilité du personnel. 	<p>Prérequis pour inviter d'autres groupes de femmes de la population cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> compléter l'étape 1; 80 % des rendez-vous pour les mammographies de dépistage sont réalisés selon les délais; 80 % des examens complémentaires sont réalisés dans les délais selon la priorisation du tableau Imagerie mammaire en période de pandémie COVID-19; délais respectés en chirurgie et autres traitements. 	<p>La région doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> finaliser l'étape 2; >90 % de taux de disponibilité du personnel; la disponibilité des équipements de protection.

Attribution du personnel	Rapatriement du personnel qui a été réaffecté à d'autres tâches; Conserver le personnel dédié aux zones chaude, tiède, froide.	Maintenir le personnel en poste; Conserver le personnel dédié aux zones chaude, tiède, froide.	Personnel régulier en poste et retour à la normale de la prévention et contrôle des infections.
Suivi et surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir des rencontres régulièrement avec le comité de surveillance; • Informer le MSSS à une fréquence régulière de la situation régionale; • Effectuer un suivi des délais d'obtention d'une mammographie et d'un examen complémentaire; • Effectuer un suivi de la capacité de la région à offrir les traitements de cancer du sein (chirurgie, chimiothérapie, radio-oncologie). 		
Activités cliniques par étapes	Respecter les modalités de distanciation et de zonage propres aux cliniques externes; L'attribution des RDV doit se faire selon le statut COVID.		
	L'examen de dépistage doit s'effectuer dans la région de la participante ou selon les directives de la santé publique régionale.	L'examen de dépistage doit s'effectuer dans la région de la participante ou selon les directives de la santé publique régionale.	Possibilité pour les femmes de passer leur mammographie de dépistage dans la région de leur choix.
	Reprendre le dépistage selon l'ordre de priorité suivant : 1) Les femmes dont le rendez-vous a été annulé en raison de la pandémie; Les participantes ayant déjà reçu une lettre de recrutement; Les femmes qui ont une prescription médicale pour un dépistage du cancer du sein; 2) Les participantes au PQDCS de 60-69 ans ^b .	Les groupes de participantes doivent être invités dans l'ordre suivant à la suite des résultats d'accès aux examens dans la région : 1) Participantes au PQDCS de 51-59 ans ^b ; 2) Femmes de 50 ans et autres premières invitations au PQDCS ^a ; 3) Non-répondantes du PQDCS de 52-69 ans; 4) Femmes ayant reçu une lettre de recrutement, mais n'ayant plus l'âge admissible.	Toutes les activités régulières en place du PQDCS sont en œuvre : 1) Envoi des lettres du PQDCS sans restriction; 2) Mécanisme d'assurance qualité professionnelle; 3) Assurance qualité technique; 4) Mécanisme d'assurance qualité organisationnelle; 5) Mécanisme de vigie.
	Favoriser le report du dépistage pour les femmes à risque de complications liées au COVID-19		
	Favoriser la prise de décision éclairée sur le dépistage actualisée en fonction de la situation.		
Prioriser les femmes ayant un risque accru de cancer du sein lors des prises de rendez-vous.			

a) Lettres de recrutement : lettres d'invitation, de rappel et de relance.

b) En favorisant l'octroi du rendez-vous pour respecter autant que possible un intervalle maximal de 3 ans entre les mammographies de dépistage.